

la première. Notre deuxième révolution industrielle, qui se fonde sur les nouveaux principes de l'automatisation et de la technologie nouvelle, mise au point les vingt dernières années, aura des conséquences encore plus grandes. En effet, je crois que son influence sera plus profonde et qu'on en ressentira les effets plus rapidement que pour la première révolution qui s'est prolongée les deux derniers siècles.

Il faut se préparer, monsieur le président, à faire face aux changements de nature sociale qui s'abattent sur nous à la suite de cette deuxième grande révolution technologique. C'est uniquement de cette façon, en se préparant à y faire face, que nous pourrions éviter ce qui risquerait d'être la perte de certaines libertés sur le plan économique et politique. Par conséquent, nous devrions, sans doute, volontiers accueillir toute mesure qui puisse nous rendre aptes à régler ces questions avant que peut-être certaines conséquences nocives ne portent atteinte trop profondément à notre mode de vie.

Il n'y a guère de doute, monsieur le président, que l'automatisation aura pour conséquence de déplacer bien des gens des emplois qu'ils détiennent aujourd'hui. Il est peut-être trop tôt pour établir les conséquences ou les résultats exacts de l'automatisation, mais il y aura, sans aucun doute, certains déplacements. Peut-être est-il vrai, comme l'affirment certains, que l'automatisation produira, à son tour, beaucoup d'autres emplois. Malheureusement, ceux qui voient leurs emplois disparaître à la suite de ces changements de nature technologique ne sont souvent pas ceux qui ont la formation et les aptitudes nécessaires pour occuper les nouveaux. Par conséquent, il y a grand besoin de préparer ceux dont le travail est peut-être en voie de disparaître à la suite de ces changements technologiques, de façon à ce qu'ils puissent bénéficier, comme le reste de notre société, de ces transformations et ne doivent pas en pâtir. La mesure législative que nous mettons en vigueur, monsieur le président, doit être de nature à ne pas faire retomber le fardeau de cette transformation technologique seulement sur ceux que touche, en premier lieu, le changement. Au contraire, c'est l'ensemble de la collectivité qui doit en faire les frais. Ce résultat ne peut être atteint que par une mesure législative telle que celle-ci qui rassemblera les forces du pays entier pour les appliquer au règlement des problèmes posés par l'évolution technologique.

Monsieur le président, il est difficile de parler de façon détaillée des dispositions envisagées par le ministre du Travail avant de voir le bill. Toutefois, j'espère que nous sommes autorisés à formuler quelques commentaires, à titre d'entrée en matière. J'ai écouté avec intérêt les observations du ministre du

Travail sur la nécessité de coordonner les services, et d'éviter les chevauchements dans les mesures qu'il propose. Je suis curieux de voir le projet de loi, car j'ai bien peur qu'au lieu d'un programme coordonné, bien organisé, élaboré avec clairvoyance, nous n'ayons une prolifération de services inutiles et de chevauchements qui empêcheront d'attaquer les problèmes de façon judicieuse.

Pour en donner un exemple, je ferai remarquer que le Conseil de la productivité a notamment comme attribution de régler les problèmes de ce genre et que l'un des objets de la loi sur la formation professionnelle est également le règlement de ces problèmes par la création d'un comité consultatif de la formation technique et professionnelle. Nous voyons, en outre, dans le projet de résolution, que deux autres organismes vont être créés, soit un Service consultatif de la main-d'œuvre et un Conseil consultatif des transformations industrielles et ajustements de la main-d'œuvre. J'espère bien que la mesure, lorsque le texte du bill nous sera communiqué, n'aura pas pour effet de semer la confusion et d'aboutir à un éparpillement des efforts, mais plutôt de permettre l'établissement du programme coordonné et bien organisé dont nous avons besoin.

Le comité du Sénat chargé d'étudier les questions relatives à la main-d'œuvre et à l'embauche, qui a présenté son rapport il y a près de deux ans, a souligné qu'un des meilleurs moyens de relever le défi de l'automatisation, c'est de réunir et de coordonner les efforts. On a signalé que même si beaucoup de recherches sont accomplies à l'heure qu'il est, elles sont réparties entre un certain nombre de services et d'organismes de l'État, dont quelques-uns ont été mentionnés par le ministre du Travail lui-même. On insistait dans ce rapport pour que les diverses initiatives, au titre de la recherche, soient coordonnées et réunies, afin que les résultats les plus importants de cette recherche soient mis à la portée de ceux qui se préoccupent vivement de ce problème, non seulement les fonctionnaires des ministères et organismes de l'État, mais aussi les représentants du travail et de l'industrie, de façon à leur permettre d'envisager très longtemps d'avance les mesures qu'ils doivent prendre pour relever le défi de cette seconde révolution industrielle.

Il y a autre chose qui m'a inquiété quand j'ai lu cette résolution et quand j'ai entendu les paroles du ministre du Travail. Il a parlé d'augmenter la mobilité de la main-d'œuvre et de pourvoir à des paiements pour aider les travailleurs à se déplacer d'une région à l'autre du pays. Certes, la question doit être envisagée. Il ne fait aucun doute que si des ouvriers désirent déménager d'un endroit à